

Dans le cadre de leur relation commerciale, La Presse recueillera et détiendra certains renseignements relativement aux Annonceurs, notamment, mais non limitativement les renseignements suivants :

Renseignements relatifs à l'Annonceur

- Le nom complet et l'adresse de l'Annonceur ;
- Le nom complet, l'adresse courriel et le numéro de téléphone du représentant de l'Annonceur responsable de l'achat publicitaire ;

Renseignements supplémentaires recueillis pour les transactions via la plateforme d'achat publicitaire libre-service

- Le nom complet, l'adresse courriel, le numéro de téléphone et le mot de passe de l'utilisateur autorisé ;
- Le nom complet, l'adresse courriel et le numéro de téléphone du représentant de l'Annonceur responsable des comptes recevables ;
- Les renseignements nécessaires à la perception des taxes applicables ;
- La devise monétaire applicable à l'Annonceur ;
- L'industrie dans laquelle évolue l'Annonceur ;

À moins que l'Annonceur ne consente à leur divulgation expressément, en autorisant La Presse à les divulguer, ou implicitement, en divulguant lui-même les renseignements au public, La Presse s'engage à garder confidentiels les renseignements qu'il recueille relativement à l'Annonceur, sous réserve d'être contraint de les divulguer par effet de la loi ou suivant une ordonnance d'un tribunal.